

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

18 août 2015

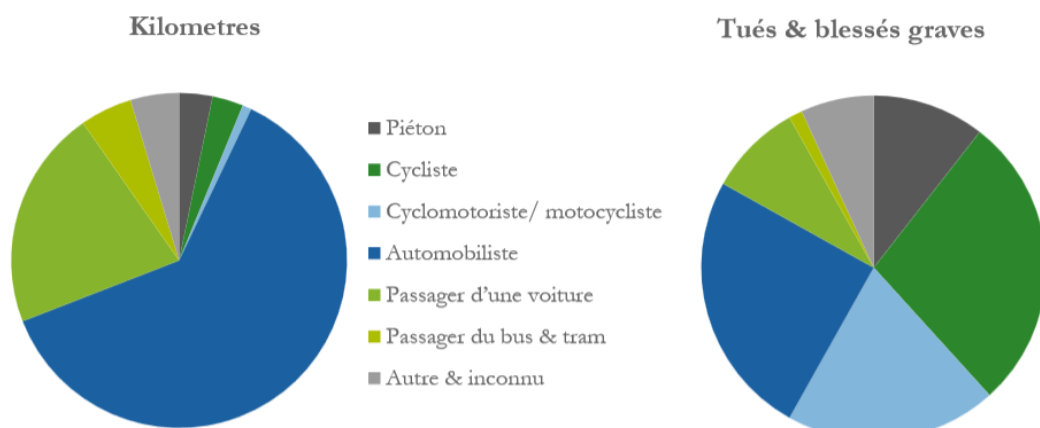
Un motard sur deux est insuffisamment assuré

Le nombre de motards qui souscrivent une assurance du conducteur en plus de l'assurance RC obligatoire reste anormalement bas. Parmi les 38 665 motards assurés chez Ethias, seulement 51,7 % se sont assurés pour des dommages corporels en cas d'accident en tort ou de chute seul. Pourtant les statistiques d'accidents sont claires : les motards restent un groupe extrêmement vulnérable dans la circulation.

Beaucoup de motards sont convaincus qu'ils ne peuvent pas s'assurer contre les dommages corporels en cas d'accident en tort ou lors d'un accident dans lequel ils tombent d'eux-mêmes. Mais pour être bien assuré, l'assurance responsabilité civile obligatoire ne suffit pas, car elle ne couvre que les dégâts matériels et corporels occasionnés aux tiers. Une assurance du conducteur complémentaire est donc recommandée, surtout si l'on s'intéresse de près aux statistiques d'accidents.

L'enquête @Risk de l'IBSR (Institut belge pour la sécurité routière) réalisée en 2014 a démontré qu'une moto ou un cyclomoteur courent un risque d'accident 57 fois plus élevé qu'une voiture. Leur risque par kilomètre est plus de deux fois plus élevé que celui des cyclistes, la catégorie avec le deuxième plus haut risque.

Comparaison de la part des modes déplacement en termes de kilomètres parcourus et en termes de blessés graves et de tués (2007-2011) :



Source : BELDAM, SPF Économie DG SIE/Infographie : IBSR
http://bivv.be/frontend/files/userfiles/files/2014R11FR_Risk.pdf

La proportion de motards assurés chez Ethias qui possèdent une assurance du conducteur a certes légèrement augmenté entre 2012 et 2015 : de 47 % à 51,7% mais celui qui possède uniquement une assurance Responsabilité civile assume lui-même ses propres frais liés à un accident.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour info :

L'assurance du conducteur couvre :

- les frais médicaux, les frais chirurgicaux et pharmaceutiques, en ce compris le coût des prothèses et de la réhabilitation, ainsi que de la chirurgie esthétique,
- le préjudice économique et moral résultant de l'incapacité temporaire ou permanente totale ou partielle,
- l'assistance d'un tiers en cas d'incapacité permanente.

En cas de décès :

- le remboursement des frais funéraires,
- le préjudice économique et moral des ayants droit, même si vous êtes « en tort ».

L'assurance Conducteur + : elle assure également les équipements endommagés (casque, veste, bottes, gants et pantalon) à la suite d'un accident. Cette option est uniquement disponible pour les motos.

Coût de la prime annuelle : entre € 65 et € 99.

Ethias, assureur Vie et Non vie, s'engage à une relation mutuellement profitable avec ses partenaires du secteur public et leurs agents, avec les entreprises et avec les particuliers qui lui font confiance.

Elle s'engage à leur fournir des produits et des services de première qualité au meilleur rapport qualité/prix afin de garantir une rentabilité durable dans le respect de ses valeurs fondamentales d'humanisme, d'éthique, d'engagement et de proximité.